

Paris, le 27 octobre 2023

Assemblée générale de l'UNIRS du mercredi 6 décembre 2023

Rapport d'activité

Un premier rapport d'activité, finalisé par le C.A. de l'UNIRS du 14 septembre, a été envoyé le 21 septembre. Il avait alors été annoncé qu'il serait actualisé par le C.A. du 19 octobre et avec les dernières réunions du G9, la journée interprofessionnelle du 13 octobre et la journée « Retraités et Retraitées » du 24 octobre.

I – Rappel de la Motion d'actualité et d'orientation votée par l'A.G. du 13 octobre 2022.

Dans notre Motion d'actualité et d'orientation votée par l'AG du 13 octobre 2022, nous avons essayé de brosser dans quel environnement écologique, démocratique et politique, économique et social, allait probablement devoir se développer notre action syndicale, et nous en avons déduit ce que devraient être nos principales revendications à mettre en avant dans la période.

Conscient·e·s que nous sommes que les capitalistes n'ont aucun intérêt à ce que la situation change, tant ils en vivent et en profitent, pour inverser le cours des choses dans l'intérêt de l'humanité et du vivant, il y a nécessité de stopper les dégâts faits par les principaux responsables, sachant que les seuls changements individuels ne suffiront pas. Nous affirmions donc qu'il faut en finir avec les principes de croissance, de productivisme, de mainmise de la finance. La bataille culturelle et idéologique n'est toujours pas réellement menée en ce sens par le mouvement ouvrier, et nous avons été emporté·e·s, plus ou moins comme les autres, par l'immédiateté de l'attaque contre le régime des retraites. Et c'est le gouvernement qui a décidé du lieu de l'affrontement : la sécurité sociale. Et, pendant le même temps, il poursuivait ses politiques dévastatrices.

Nous avons souligné que le nucléaire n'est certainement pas la bonne solution pour réduire les gaz à effet de serre au vu des graves dangers qu'il fait peser sur les populations, du coût exorbitant qu'il représente, du réchauffement qu'il cause aux rivières et fleuves dont il utilise l'eau pour refroidir les réacteurs, de la dépendance énergétique que cette industrie génère, puisque la France ne dispose pas des matières premières nécessaires au fonctionnement de la filière, et du fait de l'incapacité à gérer en toute sécurité pendant des siècles les déchets qu'il engendre. Pour autant, le lobby pronucléaire a été assez puissant pour faire passer le nucléaire comme une énergie propre, voire « verte ». Alors que nous prônions la sobriété énergétique, nous constatons que les économies d'énergie se font très principalement par le coût de l'accès à l'énergie : ce sont les plus modestes qui en consomment moins car le coût en augmentation régulière devient vite prohibitif pour les petits budgets. Les transports aériens, après la parenthèse de la crise sanitaire liée au covid, sont en hausse continue et rien n'est fait par les pouvoirs publics pour rendre concurrentiels les transports ferroviaires par exemple, au contraire, c'est la liquidation du fret ferroviaire public qui est programmée pour janvier 2024. En outre, les modes de production résultant de la division internationale du travail ne sont en rien

modifiés et les transports de marchandises continuent de sillonner les océans et les continents. L'accès à l'eau potable devient effectivement un enjeu vital y compris dans les pays riches où certaines populations de certaines régions sont confrontées à ces problèmes au quotidien. En matière informatique et numérique, c'est le chemin inverse à la sobriété dans lequel se précipitent les décideurs économiques et financiers et les pouvoirs publics. La numérisation continue son extension dans la plupart des secteurs de l'activité humaine, au mépris des populations exclues, à l'encontre des règles démocratiques, et en contradiction avec la sauvegarde des libertés, des cultures, des patrimoines, etc.

Constatant les effets négatifs d'un partage de plus en plus inégalitaire des richesses produites, nous revendiquons une augmentation significative des minima sociaux, le passage à 1700 euros nets mensuels pour le salaire minimum, le minimum pour une retraite complète ou le minimum pour les allocations chômage. C'est le chemin inverse qui a été retenu par le gouvernement qui continue d'obliger la majorité de la population à une austérité renforcée pendant que les plus riches continuent non seulement d'accumuler profits et richesses nouvelles produites par le travail des autres, mais le nombre de milliardaires a été multiplié par 7 en 20 ans (ils sont 141 en France en 2023) : on voit qui se partage les bénéfices de la croissance ! La dette et l'endettement public, tant par le budget de l'État que par le budget de la Sécurité sociale, continuent d'être mis en place, organisés et utilisés pour ensuite

contraindre la majorité de la population à des reculs dans ses moyens de vie. Tout ceci se fait pour préserver et renforcer la concentration des fortunes et des patrimoines. La France est, relativement à sa population, l'un des pays qui compte le plus de milliardaires, ceux qui sont plus riches que les États, ceux que les gouvernements courtisent et ménagent. Malgré nos dénonciations, les budgets publics sont restés des outils pour distribuer les richesses, du plus grand nombre vers la minorité privilégiée. Le gouvernement Macron excelle dans l'utilisation de l'appareil d'État au service de la minorité la plus riche : la fiscalité, l'appareil judiciaire qui privilégie le droit de propriété sur tous les autres droits, les forces de police qui défendent le désordre existant, celui installé par une législation injuste, et, en dernier recours, les forces militaires contre l'ennemi intérieur que peut toujours être le peuple. Pour payer tout ceci, dès lors qu'il est décidé d'exonérer les plus riches, dont les multinationales concentrent de plus en plus d'entreprises, de filiales, d'activités et de richesses, il n'y a pas d'alternative : il faut taxer le plus grand nombre, il faut sabrer dans les budgets publics quand leur objet est la sécurité humaine, la santé, la sûreté, l'accès aux besoins vitaux. Malgré nos discours, malgré des luttes dans certains secteurs, les services publics ont encore été attaqués, les services de santé et l'hôpital public ont continué de se dégrader, les EHPAD publics sont toujours malmenés malgré les scandales révélés dans les services d'aide à l'autonomie. Partout, c'est la finance et les intérêts des financiers qui sont l'objectif principalement recherché.

II – Les réunions du C.A. depuis l'A.G. du 13 octobre 2022 et les thèmes mis en débat.

La nouvelle attaque du gouvernement contre notre système de retraite et le mouvement syndical et social de résistance et d'opposition qui a suivi ont forcément eu de fortes conséquences sur le contenu de l'activité du conseil d'administration de l'UNIRS tout au long de la période.

A - Réunions du C.A.

Depuis l'A.G. du 13 octobre 2022 et jusqu'à l'AG. du 6 décembre 2023, le C.A. de l'UNIRS aura tenu 7 réunions : le 25 novembre 2022, le 18 janvier 2023, les 11 et 12 mai 2023, le 15 juin 2023, le 14 septembre, le 19 octobre et le 5 décembre. Pendant le premier semestre de 2023, le conflit social mené par l'intersyndicale en réponse à l'attaque gouvernementale contre le système de retraites a forcément perturbé le calendrier que nous avions préétabli. La réunion du C.A. sur deux jours, initialement

prévue pour les 18 et 19 janvier 2023, a été remplacée par un C.A. d'une seule journée, le 18 janvier, le 19 étant la date de la première journée nationale d'action et de grève de l'intersyndicale nationale. Et, de report en report, notre C.A. sur deux jours s'est tenu les 11 et 12 mai. Le C.A. du 15 juin a été maintenu, mais réduit à une ½ journée, l'après-midi du 15 juin était organisé un rassemblement sur Paris, devant l'immeuble de France-Télévision, par le groupe des 9 organisations de retraités. Nos

réunions ont regroupé entre 17 et 20 camarades, sauf celle du 15 juin, où nous n'étions que 11 présentes et présents et celles du 14 septembre et du

19 octobre où nous étions 15. En général, ces réunions ont regroupé 40 % de femmes et 60 % d'hommes.

B - Un programme de travail découlant des débats de l'A.G. du 13 octobre 2022

Lors de l'assemblée générale du 13 octobre 2022 plusieurs points ont été mis en avant pour être pris en charge par le C.A. : faire vivre et porter le dossier sur la place de l'UNIRS dans Solidaires et sur notre droit de vote dans les instances de Solidaires + renforcement de l'UNIRS dans les départements et en liens avec les structures nationales + monter un dossier revendicatif sur l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) + Suivre et faire vivre notre

dossier revendicatif sur l'âgisme voté par l'A.G. du 13 octobre 2022 + Aborder le dossier revendicatif sur la fin de vie + Réfléchir à une amélioration dans la préparation démocratique des débats de l'AG + Commencer à réfléchir sur un élargissement du champ d'intervention de la Sécurité sociale, sur la politique environnementale à promouvoir, et sur la place du nucléaire dans la société.

1 - La place des retraité·es dans Solidaires et le droit de vote de l'UNIRS dans les instances de Solidaires

Tout ceci fait suite au vote de l'AG de l'UNIRS de décembre 2020 et aux décisions du 8^e Congrès de Solidaires à Saint-Jean-de-Monts, du 27 au 30 septembre 2021. Au cours de la dernière période, ce dossier a connu de nouveaux développements. En réponse à un courriel de la Fédération Sud Santé Sociaux daté du 12 octobre 2022, le Secrétariat national de Solidaires, en date du 9 novembre 2022 a rappelé l'historique du dossier : « *Pour mémoire, lors du congrès, l'amendement relatif à la représentativité de l'Unirs au sein de l'Union et son droit de vote dans les instances porté par Sud Culture et Médias Solidaires, n'a pas emporté le nombre de voix nécessaires pour être adopté, à une faible minorité. Une structure a actionné l'article 11 du Règlement Intérieur du Congrès qui prévoit de revenir à l'écriture initiale du texte et de trouver les voies et moyens pour dégager un consensus. À l'issue du Congrès, dans cet esprit, s'est mis en place un groupe de travail dédié, auquel toutes les structures de Solidaires étaient conviées, dans l'attente bien sûr d'avoir un échange nourri avec les structures en désaccord majeur avec l'amendement déposé par Sud Culture et Médias Solidaires.... Le GT a retravaillé, est repassé devant les instances, lesquelles ont validé le principe d'une période d'observation donnant à l'UNIRS la possibilité de voter en CN, de ne pas pouvoir user du droit de veto, et d'être représenté dans les instances (BN, CN et Congrès). Il est également nécessaire de préciser que le GT, pérenne d'ici le prochain Congrès, et auquel toutes les structures peuvent participer, doit, au dernier BN avant le prochain Congrès, revenir vers l'organe directeur pour faire le bilan de cette période d'observation expérimentale et considérer si les réflexions, pratiques et votes de l'UNIRS sont bien conformes aux*

valeurs de notre union syndicale. ... ». Depuis novembre 2022, l'UNIRS participe donc aux instances nationales de Solidaires dans le cadre de cette période d'expérimentation.

Parallèlement, cette question de la place de l'UNIRS dans Solidaires a amené à réfléchir à un autre financement de l'UNIRS afin de faire en sorte que les adhérent·es isolé·es dans les départements deviennent des adhérent·es de Solidaires, c'est-à-dire versent à Solidaires, via l'UNIRS, leur cotisation annuelle forfaitaire, actuellement fixée à 4,65 euros. Ceci a notamment conduit à l'envoi d'un courrier daté de novembre 2022 à toutes les UDIRS connues, à la tenue d'un groupe de travail sur le financement de l'UNIRS le 10 janvier 2023 et à la participation de l'UNIRS à une réunion de la Commission « Budget » de Solidaires le 8 juin 2023. Cet aspect est présenté dans le rapport financier et de trésorerie. Lors du C.A. du 14 septembre 2023, nous avons de nouveau travaillé sur une réforme de notre financement en liaison avec une contribution de l'UNIRS à Solidaires en fonction du nombre d'adhésions directes. Le C.A. du 19 octobre a de nouveau abordé cette question. Il a été décidé de séparer la discussion portant sur la reconnaissance de l'UNIRS dans Solidaires, dont la question du droit de vote, de la discussion sur la réforme du financement de l'UNIRS, dont les questions financières nous lient aux structures départementales et nationales et à l'Union syndicale Solidaires. L'AG du 6 décembre 2023 aura à se positionner sur la formule de cotisation à retenir. La question de la reconnaissance politique de l'UNIRS dans Solidaires sera examinée par le Comité National de Solidaires de janvier 2024 et par le Congrès de Toulouse fin avril 2024.

2 - Renforcement de l'UNIRS dans les départements et en liens avec les structures nationales :

Au cours de l'AG d'octobre 2022, plusieurs camarades ont déploré le fait que dans trop de départements encore, l'UNIRS soit totalement absente, inorganisée, absente dans le Solidaires local, absente dans les réunions locales du G9. Il a donc été décidé d'améliorer cette situation, particulièrement avec l'appui des structures nationales de retraité·e·s.

À notre connaissance, très peu de structures nationales de Solidaires ont une activité syndicale retraité·e·s, au sens où elles diffusent régulièrement de l'information concernant les personnes en retraite et agissent en permanence sur leurs revendications spécifiques. Quelques structures organisent historiquement leurs retraité·e·s, une grande majorité n'a pas cette pratique.

Notre histoire fait que la grande majorité des adhérent·e·s sont dans une fédération ou un syndicat national qui s'efforcent de garder adhérentes les personnes qui partent en retraite. Cela doit continuer, une personne partant en retraite reste plus facilement dans son syndicat, ce qui ne demande aucune démarche.

Mais de fait, la vie syndicale et l'organisation des retraité·e·s Solidaires s'effectuent dans les départements où les camarades de l'UNIRS ont une présence effective sur le terrain, ont des contacts avec des personnes en retraite et membres de Solidaires, avec les équipes militantes des autres organisations de retraité·e·s, particulièrement celles du groupe des 9, et avec l'ensemble de la population retraitée, notre cible de syndicalisation.

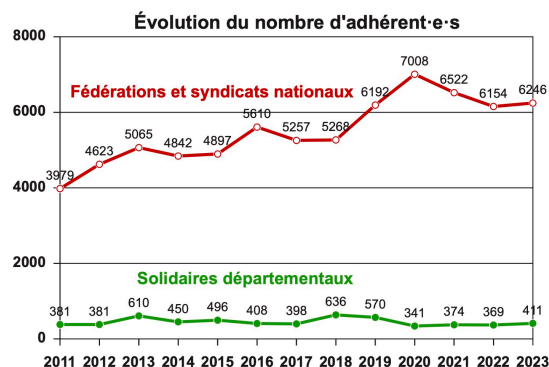
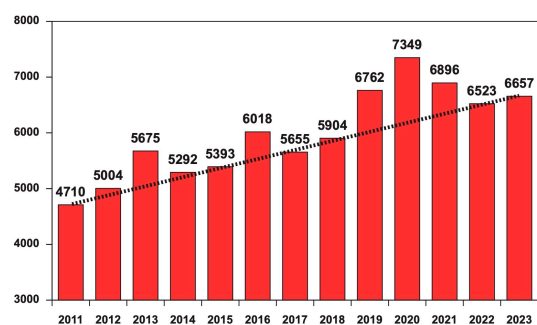
L'implantation de l'UNIRS sur l'ensemble du territoire est très inégale. Dans quelques départements, l'UNIRS représente une vie syndicale « retraité·e·s » particulièrement active et dynamique, voire une organisation « de masse », avec un nombre d'adhérentes et d'adhérents significatif et des débats organisés démocratiquement, ce qui donne aussi une réalité aux débats internes à l'UNIRS au niveau national. À l'inverse, dans plus d'une dizaine de départements, nous ne connaissons même pas un·e adhérent·e et n'avons donc, très probablement, aucune activité. Il arrive même qu'une personne en retraite demande d'adhérer en s'adressant à « unirs@solidaires.org », mais que cela s'avère impossible, faute de prise en charge locale.

Dans trop de départements, l'UNIRS repose sur un ou deux camarades qui reçoivent plus ou moins les informations venant de l'UNIRS au niveau national et qui, parfois, représentent l'UNIRS dans les réunions des 9. **Ces faiblesses et inégalités persistent** malgré nos appels réitérés aux structures nationales (fédérations et

syndicats nationaux) de Solidaires pour qu'elles incitent leurs adhérentes et adhérents en retraite à faire vivre notre regroupement dans les départements. Pourtant leur intérêt est de garder des adhérent·e·s, ce qui serait plus facile en leur permettant de recevoir des informations les concernant, et en participant à des actions, telles celles proposées par l'UNIRS avec le G9.

Néanmoins, l'UNIRS s'est développée. Le graphique montre la tendance à l'augmentation forte du nombre de retraité·e·s adhérent à Solidaires : + 41 % en 12 ans, soit une moyenne de 3,4 % par an ... et montre également une irrégularité révélant la difficulté à connaître le nombre d'adhérent·e·s. Des structures nationales versent irrégulièrement, ce qui explique les variations annuelles (l'année 2020 montre, à tort, une forte augmentation due à une grosse erreur d'une fédération.). Des Solidaires départementaux ne précisent pas leur nombre d'adhérent·e·s directs (qui ne paient pas à une fédération ou à un syndicat national).

Le graphique interpelle : même en tenant compte de l'erreur de 2020, ne constatons-nous pas une baisse, ou un palier, depuis 2019 ? Est-ce une cassure momentanée, due à la Covid qui a ralenti aussi les actions, ou un phénomène durable avec une démission des adhérent·e·s arrivant en retraite ?



logements, sur les transports, sur l'activité physique et les loisirs ; sur le soutien et la valorisation des proches aidants ; sur le respect des droits, la bientraitance.

L'UNIRS siège dans peu de CDCA car Solidaires est la seule organisation syndicale exclue du HCFEA, le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, et les départements veulent calquer leur composition sur celle du national ! Quelques rares UNIRS départementales ont réussi à s'imposer dans leur CDCA, souvent sur la base du travail réalisé précédemment dans le CO-DERPA. A notre connaissance, nous sommes dans

six CDCA : Calvados (14), Finistère (29), Hérault (34), Ille-et-Vilaine (35), Loire Atlantique (44), Meurthe et Moselle (54), Nord (59), Val-de-Marne (94). Trois départements espèrent y entrer et travaillent sur les dossiers au sein des neuf : Côte d'Or (21), Rhône (69) et Somme (80).

Tous ces départements peuvent échanger des informations via la liste internet unirs-cdca@solidaires.org. Ils reçoivent les documents du HCFEA. Pour mieux connaître la réalité de ces 6 CDCA, Michèle Béarez du Nord leur a envoyé un questionnaire et va organiser une réunion.

3 - Dossier revendicatif sur l'Aide Sociale à l'Hébergement

Au départ du travail de l'UNIRS sur l'ASH, il y a une intervention des camarades de l'UDIRS du Loiret (45) lors de l'AG de l'UNIRS du 13 octobre 2022 mettant en avant les méfaits de l'actuelle réglementation concernant l'ASH dans les départements. Dans leur conclusion, ces camarades demandaient que l'UNIRS et le G9 « s'emparent de cette question ». C'est ce qui a été fait. Le secrétariat de l'UNIRS a pu rédiger un texte de plusieurs pages présentant l'ensemble de la question, décrivant le problème qu'il convient de régler (à savoir, le coût élevé de l'hébergement pour les personnes en EHPAD pour un grand nombre de familles) et la façon dont l'ASH actuellement ne règle en rien ce problème. Le document s'achevait par des propositions de revendications. Ce dossier a ensuite été

travaillé par les membres du C.A. et avec consultation des camarades du Loiret. Après plusieurs échanges, un texte a été mis au point. Ce texte a ensuite été proposé au groupe des 9 organisations de retraités et retraitées. Là aussi, après plusieurs échanges, nous sommes parvenus à une version du 19 mai 2023 qui a déjà été adoptée par plusieurs organisations membres du G9. Ce travail a ainsi permis un élargissement et un approfondissement du dossier revendicatif de l'UNIRS (et, peut-être, à terme, de Solidaires) et un élargissement du travail en commun entre les 9 organisations de retraités et retraitées. Il nous reste maintenant à porter ce dossier revendicatif commun devant les pouvoirs publics, nationalement et dans les départements.

4 - Suites à donner à notre dossier sur l'âgisme

Le dossier d'analyse et de revendications de l'UNIRS sur l'âgisme a été débattu et adopté lors de l'A.G. de l'UNIRS du 13 octobre 2022. Comme il avait été annoncé, ceci a conduit à la diffusion du dossier global de 56 pages et à la rédaction d'un document court et « grand public » de 4 pages « L'âgisme : pour en finir avec les discriminations liées au vieillissement : nos revendications ». La rédaction du N° 23 de la revue les Utopiques a permis d'inclure un article « L'intergénérationnel contre l'âgisme » qui veut sensibiliser des réseaux

militants qui se disent acquis aux luttes contre les discours d'exclusion de prendre garde à certains discours et comportements à l'égard des personnes âgées. Malgré tout ceci, il reste à ce que les équipes de l'UNIRS portent plus ce dossier pour tenter de contrer tous les discours et les comportements qui continuent de mettre à l'index les personnes en fonction de leur âge. Il nous faut aussi plus insister auprès des autres organisations du G9 pour que nous puissions mener ensemble des campagnes contre l'âgisme.

5 - Dossier revendicatif sur la fin de vie

L'UNIRS avait déjà écrit plusieurs pages sur la question de la fin de vie, avec l'idée qu'il nous fallait obtenir du législateur un cadre juridique qui permette à chaque personne de pouvoir choisir la fin de vie qu'elle souhaite. Nous disposons désormais d'un dossier relativement complet, avec toute une partie historique permettant de suivre

l'évolution des questionnements sur ce sujet difficile. Dans le N° 23 de la revue les Utopiques, nous avons pu également proposer un article tout simplement titré « La fin de vie » dans lequel nous voulons notamment essayer de montrer aux réseaux militants qu'il s'agit là d'un débat que nous devons aussi avoir dans le mouvement syndical, et

ce d'autant plus dans une organisation syndicale qui prône l'autonomie des personnes et leur liberté. Il nous faut en débattre dans nos organisations syndicales, pour deux raisons : car c'est devenu aussi un domaine où la finance cherche à se glisser pour y trouver moyen de nouveaux profits et pour offrir

aux adhérentes et aux adhérents, quand c'est souhaité, un lieu et un espace où il serait possible d'aborder collectivement ces questions que nous avons toujours beaucoup de difficultés à appréhender isolément.

6 - Améliorations de la démocratie dans la préparation de l'AG

En 2022, notre assemblée générale s'était tenue le 13 octobre. Les camarades du Calvados plus particulièrement ont proposé de reculer la tenue de l'A.G. au début du mois de décembre afin de disposer des mois de septembre, octobre et novembre pour avoir le temps de débattre dans les structures départementales notamment. Le C.A. de l'UNIRS a donc retenu un calendrier et un « compte à

rebours » qui devraient faciliter les débats dans les AG départementales et dans les structures nationales de retraité·es des fédérations et syndicats nationaux membres. Avec un tel calendrier, nous pourrions aussi disposer de plus de temps pour permettre le va-et-vient entre les structures et les travaux du C.A. Nous pourrions faire le bilan à l'issue de cette A.G. 2023.

7 - Autres points sur lesquels nous devons travailler

Nous devons commencer à réfléchir sur la question de l'élargissement du champ d'intervention de la sécurité sociale, particulièrement sur l'idée d'une sécurité sociale alimentaire et d'une sécurité sociale du logement. Rien n'a été commencé. Nous pourrions donc remettre à l'ordre du jour ces sujets pour la période qui s'ouvre, en sachant maintenant que l'Union syndicale Solidaires, par le biais de sa commission « Protection sociale » (où sont deux camarades du secrétariat de l'UNIRS), doit aussi engager une première réflexion sur un élargisse-

ment du champ d'intervention de la Sécurité sociale, sachant par ailleurs que ce n'est pas du tout à l'ordre du jour du gouvernement actuel, lequel n'a de cesse de réduire le champ d'intervention de la sécurité sociale pour ouvrir ces domaines aux intérêts et aux investisseurs privés. Nous avons aussi l'ambition de travailler sur la politique environnementale à promouvoir et sur la place du nucléaire dans la société. Nous n'avons rien commencé sur ces deux sujets.

8 - Cahiers revendicatifs Fracture numérique et Mobilités.

Ils ont été débattus en CA au cours de l'exercice, et envoyés fin juin 2023 pour discussion dans les collectifs locaux, afin d'apporter les dernières

remarques, amendements, contribution à rajouter le cas échéant, afin d'être validés lors de la prochaine AG.

C - Des thèmes généraux mis en débat en fonction des actualités

Au fur et à mesure des réunions du C.A., nous avons mis à l'ordre du jour de nos discussions et échanges des thèmes en fonction de l'actualité sociale, économique, syndicale, environnementale, politique, etc. Ci-dessous, nous revenons sur les principaux points ainsi abordés.

1 - Le PLF 2023, le PLFSS 2023, les évolutions de la fiscalité du capital

Le PLF 2023 éclaire mieux que tous les discours contradictoires sur la réalité des choix idéologiques et politiques du gouvernement. Il s'agit d'utiliser l'appareil d'État, en l'occurrence la politique budgétaire, pour accroître la domination de la finance et l'accaparement des richesses, et ainsi des pouvoirs, par les détenteurs de capitaux. Par sa politique budgétaire, le gouvernement accélère le transfert des richesses du plus grand nombre vers les plus riches, tant par les recettes budgétaires (moins

d'impôts pour les plus riches) que par les dépenses (des aides aux entreprises, sous des prétextes multiples). Et en ne donnant pas les moyens de fonctionner aux services publics, le gouvernement précipite leur casse et ouvre ainsi de nouveaux marchés aux investisseurs privés, tous les domaines abandonnés par les services publics en recul. Face au nouveau contexte inflationniste, le gouvernement n'a pas décidé d'un contrôle des marges et des prix ou d'une taxation des superprofits. Le

gouvernement annonce la suppression sur deux ans de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui avait été mise en place en 2010 en remplacement de l'ancienne taxe professionnelle. C'est un coût de 4 milliards par an pour le budget de l'État, 4 milliards qui vont certainement se retrouver en distributions de dividendes et non en investissements utiles ou en embauches nouvelles.

Le rapport d'octobre 2022 du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital confirme la grande concentration des fortunes mobilières (les actions) : en 2020, 30 % des dividendes ont été perçus par les 0,01 % les plus riches (soit 3 900 foyers

fiscaux). « *Les montants de dividendes supérieurs à 1 million d'euros comptent pour 24 % du total en 2020, soit plus de deux fois plus qu'en 2017 (10 %)* ». Ce qui veut dire que depuis les réformes Macron, la concentration des patrimoines boursiers et financiers s'est très rapidement renforcée. Macron, c'est bien le président des très riches.

Quant au PLFSS 2023, il poursuit la casse de l'hôpital public notamment. La progression du budget des hôpitaux était plus faible que l'inflation et les crédits alloués aux EHPAD publics ne répondent en rien aux besoins mesurés.

2 - La réforme des retraites engagée par le gouvernement et le conflit syndical, social et politique qui en a résulté

Nous avons abordé ce point, directement ou indirectement, lors de toutes nos réunions du C.A. dans la période. Nous avons rappelé la « réforme ambitieuse de la retraite par points », abandonnée par le gouvernement du fait de l'opposition syndicale, mais surtout à cause du peu d'enthousiasme du MEDEF (on se souvient que le MEDEF, en 2019, estimait que l'urgence était de repousser l'âge de départ à la retraite avant de passer à un système universel par points) et de la crise sanitaire avec la Covid. Le MEDEF voulait « une réforme d'équilibre avant de faire une réforme d'équité ». Pour retrouver l'équilibre du système des retraites, toujours selon le MEDEF, il y avait trois solutions : augmenter les cotisations pour les salariés et les employeurs, mais ce n'est pas possible (argument majeur venant du patronat !), baisser les retraites, mais c'est inacceptable (alors que toutes les réformes menées depuis 1993 ont toutes visé justement à baisser les retraites !), ou faire travailler plus longtemps les salariés et les fonctionnaires en fixant un âge pivot à 64 ans. C'est finalement le projet progressivement dévoilé en fin d'année 2022 par le gouvernement. Dès septembre 2022, Macron sermonne « *il faut travailler plus ... pour défendre le modèle social français* ». Cette fois, il faut travailler plus, pas pour gagner plus, pas pour produire plus, pas pour financer les retraites, mais pour financer des besoins indispensables, l'hôpital, l'école, les EHPAD ; besoins que les impôts ne suffisent plus à couvrir, puisque la fiscalité appliquée aux entreprises et aux plus aisés ne cesse de baisser, alors que les besoins augmentent. Cette attaque a provoqué une opposition unie de toutes les organisations syndicales, opposition au recul de l'âge de départ en retraite et opposition à l'augmentation du nombre d'annuités pour avoir une retraite à taux plein. Mais malgré cette détermination, malgré les arguments avancés par les opposants à la réforme, malgré la victoire

sur l'opinion publique, malgré l'opposition d'une majorité de la population, malgré les manœuvres utilisées pour contourner l'absence de majorité parlementaire, le gouvernement n'a rien lâché. Nous avons pu crier qu'on ne lâcherait rien, qu'on ne tournerait pas la page, force est de constater que le gouvernement peut continuer de lancer d'autres attaques visant à renforcer les privilèges et les rapports de forces en faveur des détenteurs du capital. Derrière les débats sur les moyens et les modalités d'action, il y a la question du niveau de détermination des oppositions face aux attaques du capital.

Lors de la réunion du C.A. du 14 septembre, nous avons engagé un débat pour commencer à faire un bilan de ce nouveau conflit social majeur et de cette nouvelle défaite. L'unité de toutes les organisations syndicales a été solide et a tenu tout au long du conflit, à l'opposé d'autres situations relativement récentes au cours desquelles cette unité volait en éclats. Cette fois, ça a tenu, probablement du fait du gouvernement qui n'a voulu rien retirer à son projet initial, qui n'a rien concédé qui aurait pu permettre à une ou plusieurs organisations syndicales de présenter ce changement comme une victoire justifiant la fin des hostilités. Il y a eu beaucoup de manifestations, très nombreuses et très suivies. Mais ceci n'a pas été suffisant pour faire reculer le gouvernement. L'intersyndicale a souhaité « mettre la France à l'arrêt », mais les grèves ont été insuffisantes pour y parvenir. Même les équipes et les secteurs s'affichant les plus déterminés n'y sont pas parvenus. Nous ne pouvons reporter cet échec sur l'intransigeance du gouvernement : à Solidaires, nous savons que nous n'avons rien à attendre d'un gouvernement ouvertement au service de la finance. C'est peut-être le manque de confiance d'un grand nombre de travailleuses et de travailleurs quant à leur propre détermination qui doit être interrogé.

3 - L'autoritarisme du gouvernement

Déjà lors du premier quinquennat Macron, nous avons débattu de l'autoritarisme du gouvernement et du président, accentuant la concentration du pouvoir dans les mains d'un seul. Avant les élections présidentielles de 2017, dans le « Bilan du quinquennat Macron » nous avons rappelé que son mode de « gouvernance verticale » accentuait les risques contenus dans la Constitution et dans la répartition des pouvoirs. Avec l'absence de majorité parlementaire godillot à l'Assemblée nationale, il a continué de contourner les instances existantes. Après son « Grand Débat National » pour contourner les Gilets Jaunes, sa « Convention Citoyenne pour le Climat » pour détourner les mobilisations fortes de la jeunesse sur ces thèmes, il a osé un « Conseil National de la Refondation – CNR » pour continuer de négliger l'Assemblée nationale, le Sénat, le CESE. Pendant le conflit sur les retraites,

l'autoritarisme a pu s'afficher tous les jours par le mépris à l'égard des organisations syndicales unies, le mépris à l'égard de la grande majorité de la population opposée à la réforme, le mensonge quotidien quant aux « arguments » avancés, le mépris face aux règles de droit dans les processus de concentration des pouvoirs et des privilèges dans les mains d'une minorité, le recours au 49.3 au Parlement et à la matraque et même aux armes de guerre qui mutilent et tuent dans la rue, à l'égard des manifestations défendant l'environnement et dénonçant la duplicité du discours et des pratiques, la violence à l'égard des migrants, etc. Tout ceci débouche logiquement sur les constats des insuffisances, grandes dans notre système démocratique, dans l'ensemble du pays comme dans les entreprises et sur les différents aspects de la violence sociale.

4 - Le gouvernement sous l'emprise des forces de police

L'exacerbation des luttes, l'intransigeance du gouvernement, son refus de tout nouveau compromis social, sa mise en cause continue du compromis de 1945, tout ceci conduit à un climat social toujours sous tension et qui tient de plus en plus grâce aux mensonges, grâce à la répression et aux forces de police. Ceci conduit ces forces de police à se sentir indispensables au système et à exiger des avantages

supplémentaires, notamment de ne pratiquement plus dépendre du droit de regard des juges. Le directeur général de la police fait acte d'indiscipline, et le ministre de l'Intérieur lui donne raison ! Tout ceci confirme le glissement progressif de notre système de gouvernement vers un modèle de plus en plus arbitraire et dangereux.

5 - La situation des médias en France

Lors du C.A. du 18 janvier 2023, nous avons pu consacrer quelques heures pour débattre de la question des médias en France, un sujet sur lequel nous butons régulièrement, en faisant venir un camarade d'Acrimed (ACtion CRITique MEDia). C'est Acrimed qui, avec Le Monde Diplomatique, tient à jour la carte « Médias français, qui possède quoi ? » qui montre que 11 milliardaires possèdent 81 % de la presse quotidienne, 95 % de la presse hebdomadaire, 57 % de la télévision généraliste, etc. En France, en 1944, des ordonnances ont été prises pour éviter de reproduire la situation des années 1930 où la presse était majoritairement détenue par les grands industriels de l'époque (« le comité des forges »). Le système des aides à la presse a été mis en place, officiellement encore, pour défendre le pluralisme et freiner la concentration. En plus des aides directes (notamment les aides

versées lors de la crise Covid), il y a les aides indirectes (aides postales, cotisations sociales, abatement fiscal, etc.). Acrimed souligne que plus de la moitié des aides ont été attribuées à 7 milliardaires. Créée en février 1996 en réaction au traitement de l'information pendant les actions contre le Plan Juppé de fin 1995, Acrimed continue d'analyser plus particulièrement le traitement des mobilisations sociales par les médias. Les objectifs des médias aux mains des milliardaires ne sont pas d'éclairer le débat public mais de dépolitiser les enjeux lors des conflits sociaux : focalisation sur les bris de vitrine plutôt que sur les revendications, popularisation de certaines mobilisations (policiers, médecins libéraux, etc.), dénigrement ou occultation d'autres conflits, personnalisation des luttes collectives, etc. Le syndicalisme doit se poser régulièrement la question de son rapport aux médias.

6 - La guerre en Ukraine

Lors du C.A. des 11 et 12 mai, nous avons pu rencontrer trois camarades de Solidaires qui ont notamment investi du temps et de l'énergie dans la solidarité avec la population ukrainienne, particulièrement avec des organisations syndicales en Ukraine. En organisant cette réflexion collective, nous voulions voir si nous serions capables de dépasser la simple déclaration facilement partagée de « déplorer la guerre » et d'affirmer que nous sommes pour la paix. Quand un pays en agresse un autre, il est déjà trop tard pour parler seulement de paix, sauf à dire qu'il faut entériner les conquêtes territoriales obtenues par le pays agresseur. Dans le même temps, il nous faudrait réfléchir à ce que nous pourrions faire en tant qu'organisation syndicale si pareil drame nous arrivait. Enfin, il nous faut essayer d'analyser ce que ça implique quand nous parlons de souveraineté nationale dans le domaine sanitaire, énergétique, alimentaire, financier, etc., si, en même temps, nous n'avons pas notre souveraineté nationale en matière sécuritaire et militaire ; cette réflexion est d'autant plus nécessaire pour une organisation syndicale qui prétend s'inscrire dans une démarche démocratique autogestionnaire. Les intervenants nous ont informé sur l'action des organisations syndicales en France et en Europe pour les travailleurs et travailleuses en Ukraine, par l'intersyndicale française à 8, par le Réseau Européen

7 - Les immigré·e·s et la retraite

Ce thème a été abordé par le C.A. de l'UNIRS à l'initiative d'une camarade retraitée qui a constaté, lors de ses interventions militantes, que certaines personnes immigrées, arrivées en retraite, n'arrivaient pas à toucher leur retraite. Cette situation pose la question des droits payés mais non

8 - L'inflation

Cette question a plus particulièrement été discutée lors du C.A. du 14 septembre. Le constat a été fait que l'inflation actuelle est plus due à une augmentation des marges et des profits de la part de certains acteurs économiques dans certains secteurs économiques et aux spéculations sur les marchés qu'à la guerre en Ukraine et à la sécheresse. Les revendications sont connues : indexation automatique des

9 - Le PLFSS 2024

Le C.A. du 19 octobre 2023 a débattu du PLFSS 2024 pour constater qu'il s'inscrivait dans la logique régressive des précédents. Le gouvernement

de Solidarité avec l'Ukraine et contre la guerre (RESU), et par le Réseau syndical International de Solidarité et de Lutte (RISL) dans lequel est Solidaires. Des camarades syndicalistes ukrainiens leur ont fait part des drames qu'ils vivent dans leur engagement dans la résistance non armée et armée contre l'invasion de leur pays. Il est constaté que les premières solidarités peuvent plus facilement commencer à partir d'identités professionnelles (cheminots, éducation, santé, etc.). Ce qui nous guide doit être le droit à l'autodétermination des peuples, mais pas le fusil sur la tempe. Les camarades nous ont aussi précisé que la situation des personnes retraitées est très difficile et qu'elles sont très vulnérables à cause de leur mobilité plus difficile, de leur état de santé plus fragile, de leurs maigres pensions. L'attachement fort au lieu de vie et l'impossibilité de se déplacer si les enfants ne s'occupent pas d'elles font que les personnes âgées sont celles qui restent sous les bombardements. Pendant la guerre, les patrons, en Ukraine, obtiennent un recul du code du travail, et il est très difficile aux organisations syndicales de s'opposer à ces politiques. Dans l'UNIRS et dans Solidaires nous devons avoir d'autres échanges pour arriver collectivement à mieux appréhender tous les aspects d'un tel sujet.

consommés. Des personnes sont renvoyées dans leur pays d'origine sans avoir jamais eu accès aux droits correspondants à leurs cotisations. Cette situation devrait être mieux prise en charge dans les départements par les Solidaires locaux et par les équipes de l'UNIRS.

salaires, des pensions et des minima sociaux sur l'inflation, contrôle des prix et des marges, taxation des profits et des superprofits et des dividendes, baisse de la TVA sur les produits de première nécessité, contrôle des aides publiques reçue par les entreprises, avec droit de regard des organisations syndicales, etc. Dans le PLF 2024, rien n'est prévu pour agir contre l'inflation.

continue de mentir et de faire le grand écart entre ses discours et la réalité des budgets proposés. Une nouvelle fois les moyens consacrés à la santé et à

l'hôpital seront en baisse, les budgets préconisés étant inférieurs à l'inflation. Le gouvernement veut rendre plus difficiles les arrêts de travail pour maladie et présente ceci comme une mesure d'économie. Mais il n'y a rien pour réduire les prix des médicaments qui coûtent très cher à la sécu et qui rapportent énormément aux laboratoires. À côté du PLFSS, le gouvernement envisage d'augmenter les

franchises, continuant de laisser croire que les malades se soignent trop, visitent trop souvent leur médecin et prennent trop de médicaments. Ceci aura pour effet que les plus pauvres renoncent à des soins. Le gouvernement a aussi en projet de faire main basse sur une partie des réserves de l'Agirc-Arrco.

10 - Le PLF 2024

C'est aussi le C.A. du 19 octobre qui a échangé sur le PLF 2024. Par sa politique budgétaire, le gouvernement, éclairé par les cabinets conseils, continue de mettre le pays sous le contrôle des marchés financiers éclairés eux-mêmes par les agences de notation. Il exonère et sous-impose les plus riches, les multinationales qui déclarent leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, facilite la fraude de haut vol, et se désolé ensuite de recettes fiscales insuffisantes qui « obligent » à faire des économies pour éviter

de « creuser la dette ». Avec ce genre de politique, les transferts se font du plus grand nombre vers la minorité privilégiée qui continue de concentrer toujours plus de dividendes, toujours plus de profits, toujours plus de capitaux et de patrimoine. Le manque de moyens accordés aux services publics est le procédé souvent retenu pour faire passer progressivement de nombreuses activités du public au privé.

III – La présence de l'UNIRS dans Solidaires.

1 - La présence dans les instances nationales de l'Union syndicale Solidaires.

Au cours de la période, Solidaires n'a pas tenu de **Congrès**, mais en fin 2023 des premières réunions de travail ont commencé en vue de la préparation du prochain congrès de l'Union syndicale Solidaires à Toulouse en 2024. L'UNIRS est engagée dans ces travaux et elle y apporte le regard des personnes retraitées en cherchant à ce que l'ensemble de l'Union syndicale Solidaires soit mieux intergénérationnelle.

Chaque premier jeudi du mois, l'UNIRS participe, généralement représentée par deux camarades, aux réunions du **Comité National** ou du **Bureau National** de Solidaires. Le C.A. de l'UNIRS est désormais organisé pour essayer d'échanger rapidement avant la tenue des CN et BN afin de préciser le positionnement de l'UNIRS sur les différents points mis à l'ordre du jour et dont nous avons connaissance souvent « au dernier moment ». Au cours de la période, ces réunions ont notamment été l'occasion d'échanger sur l'évolution du conflit social résultant de l'attaque du gouvernement contre le système des retraites. Lors de ces réunions, l'UNIRS est désormais dans une phase d'expérimentation avant la tenue du prochain congrès.

L'UNIRS est toujours présente dans la vie de plusieurs **Commissions nationales** de Solidaires, particulièrement dans la commission « Protection

sociale » dont plus de la moitié des membres actifs sont des camarades en retraite professionnelle. Au cours de la période, cette commission a joué un rôle important dans le conflit social sur les retraites, notamment par l'organisation d'une formation syndicale en lien avec le CEFI, par l'analyse du contenu du projet du gouvernement, par la construction d'argumentaires, puis pour le suivi lors de la publication des décrets d'application. Nous sommes également présents dans la commission internationale, d'autant plus que des contacts internationaux entre syndicats de retraité.e.s se mettent en place avec la présence de l'UNIRS.

Notre présence dans **la Revue « Les Utopiques »** : au cours de la période, l'UNIRS a largement contribué à la rédaction du numéro 23 de la revue (été 2023) qui porte sur la vieillesse et sur la place des personnes retraitées dans la société. C'est l'UNIRS qui a proposé que ce thème constitue un dossier de la Revue au Comité éditorial. Et plusieurs camarades de l'UNIRS y ont rédigé un certain nombre d'articles : Anne Millant (3 articles : Les vieilles et les vieux, comment la société les perçoit, comment ils et elles se voient + Crimes sexuels en EHPAD : ignorés ou impunis + La vieillesse, de puissants tabous), Patrice Perret (1 article : L'évolution du pouvoir d'achat des personnes en retraite), Gérard

Gourguechon (3 articles : L'intergénérationnel contre l'âgisme + Les personnes retraitées dans les organisations syndicales + La fin de vie), Jean-Marc Debéthune (1 article : Des EHPAD hors de contrôle), Michèle Béarez (1 article : La santé des personnes retraitées). Soit 9 articles sur un dossier comportant au total 20 articles, dont deux rédigés par d'autres camarades du G9 sollicités par l'UNIRS (la FSU et l'UNRPA Ensemble & Solidaires).

2 - La présence dans les départements.

La présence de l'UNIRS dans la vie et l'activité des Solidaires locaux dépend bien entendu, dès le départ, de la réalité d'une présence de l'UNIRS dans les départements. Comme nous le constatons par ailleurs dans ce rapport d'activités, l'UNIRS connaît toujours d'importants « trous dans la raquette » quant à son implantation territoriale, même si la situation s'améliore, mais très lentement. Il y a toujours quelques Solidaires locaux dont la vie au quotidien, dont les permanences voire la représentation

3 - La présence dans les débats, les mobilisations et les actions de l'Union syndicale Solidaires.

Au cours de la période, l'UNIRS a continué de bien vivre en symbiose avec l'Union syndicale Solidaires. Cette année a été plus particulièrement marquée par le conflit syndical, social et politique à partir de l'agression du gouvernement, pour les besoins du MEDEF et des détenteurs de capitaux, contre le système des retraites. Cette agression a conduit pendant toute la période à une intersyndicale large et unie. Cette situation favorable a largement facilité l'action des 9 organisations de retraités et retraitées qui sont déjà habituées à bien travailler et agir ensemble depuis avril 2014. Et tout ceci a conduit à ce que, systématiquement,

La gestion de l'**agenda de Solidaires** continue de reposer en grande partie, voire uniquement, sur le travail de camarades de Solidaires en retraite professionnelle.

L'UNIRS est présente dans les **informations journalières de Solidaires** (infos@solidaires.org) où figurent régulièrement nos communiqués de presse et ceux du groupe des 9. Nous pouvons aussi retrouver l'UNIRS en allant sur le **site de Solidaires**.

dans l'intersyndicale nationale, y compris pendant le conflit sur les retraites, ont reposé principalement, voire essentiellement, sur l'activité de camarades en retraite professionnelle. C'est la marque d'une faiblesse de notre organisation syndicale dans son ensemble. Mais ceci n'est pas propre à notre seule union syndicale, ce qui n'est guère réjouissant ; des camarades retraité·e·s dans d'autres organisations syndicales nous font part de situations identiques dans leur propre organisation.

l'UNIRS avec le G9 appellent à toutes les journées d'action auxquelles appelait l'intersyndicale nationale. Cette année encore, nous avons déploré que le mouvement syndical soit incapable de fixer ses priorités revendicatives et son calendrier. Au mieux, quand nous agissons, c'est en réponse à une initiative du gouvernement. C'est dire que c'est toujours le gouvernement qui choisit le moment et le thème de la lutte de classes. Nous n'arrivons toujours pas à véritablement mener une campagne nationale qui pèse sur les esprits en ce qui concerne le partage du temps de travail et le partage des richesses.

IV – Les initiatives, actions, mobilisations et les contacts de l'UNIRS avec les autres organisations de retraité·es, en France (groupe des 9) et ailleurs.

Depuis la dernière AG, le G9, le groupe des 9 organisations de retraité·e·s se sera réuni 16 fois (17 octobre 2022, 9 et 23 novembre 2022, 12 décembre 2022, 4 et 9 et 24 janvier 2023, 22 février, 1^{er} et 13 et 20 mars, 16 mai, 19 juin, 13 septembre, 18 octobre et 13 novembre). Le nombre important de réunions sur une courte période est dû au recul du calendrier des annonces du gouvernement, ce qui repoussait aussi les décisions de

l'intersyndicale nationale et influait sur les réunions du G9 pour notre inscription dans les actions retraites et dans celles sur nos revendications propres. La longue durée de cette « inter-organisations » (bientôt dix ans) est une caractéristique heureuse dans le mouvement syndical et social français. Ceci conduit naturellement à ce que des liens de confiance s'installent, tant au niveau national que dans des départements. Au cours de l'année

2023, l'UNIRS a, par exemple, été invitée au Congrès de la FGR-FP et participe régulièrement aux journées de formation organisées par l'UCR-FSU. **Le G9 a appelé à des actions**, en plus de celles de l'intersyndicale retraite : revalorisation des pensions (base et complémentaire), augmentation de

Les domaines de réflexion du G9

Il y a 10 ans, le G9 s'est constitué autour du seul thème du pouvoir d'achat. Petit à petit, il s'est intéressé à d'autres domaines concernant les retraité·e·s.

Pouvoir d'achat : un groupe de travail du G9 a élaboré un argumentaire qui a repris notamment le graphique proposé par Solidaires montrant la perte de pouvoir d'achat depuis l'arrivée de Macron en 2017. Face à la diversité des cas personnels, un chiffrage précis n'est pas possible, le document en reste à la demande de revalorisation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu.

PLFSS 2023 : les besoins restent non satisfaits pour la santé et le budget des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) régresse par rapport à l'inflation. Suite aux interventions du G9, le Haut Conseil de l'Âge HCFEA a voté contre le PLFSS. Le G9 a envoyé un argumentaire aux équipes, un tract et un communiqué ; il a interpellé les parlementaires, nationalement et localement, a appelé à des actions entre le 7 et le 12 novembre et a tenu une conférence de presse le 17 novembre 2022.

Solidarité intergénérationnelle : avec des organisations de jeunes, le G9 dément la propagande du gouvernement qui oppose jeunes et vieux, demande un meilleur partage des richesses vers les jeunes et les retraité·e·s qui représentent 56 % de la population.

Les organisations de jeunes (syndicats, associations, partis politiques) ont appelé à un rassemblement festif et revendicatif le 9 mars place de la République à Paris. Le G9 y a été invité et est intervenu, il s'est présenté puis a dénoncé le projet de réforme des retraites qui aggraverait les conditions d'accès des jeunes à la vie professionnelle, qui transformerait la retraite en anti-chambre de la mort au lieu d'un temps libéré de la contrainte du travail.

En retour, les jeunes ont été invités à intervenir lors des rassemblements des retraité·e·s le 20 mars, pour rappeler la solidarité entre nous.

10 % pour toutes et tous dans l'attente d'un rattrapage des pertes subies depuis 2014, amélioration du PLFSS, le tout sur la base de son triptyque revendicatif : augmenter les pensions, donner les moyens à la Sécurité sociale, disposer de services publics de proximité.

Aide Sociale à l'Hébergement ASH : à partir du travail réalisé par le Loiret puis au sein du CA de l'UNIRS, Solidaires a diffusé au G9 une note de 4 pages qui explique ce qu'est l'ASH à des personnes qui découvrent le sujet. Un groupe de travail s'est mis en place le 23 janvier afin de faire de l'ASH un thème revendicatif partagé par le G9, ce qui permettra une expression unitaire au sein de Haut Conseil de l'Âge. Toutes les organisations revendiquent une prise en charge à 100 % par la sécurité sociale dans la branche maladie, la constitution d'un grand service public de l'aide à l'autonomie et donc un « reste à charge » zéro.

Journée revendicative des femmes le 8 mars 2023 : comme les années précédentes, un communiqué a été diffusé. Il était axé plus particulièrement sur la question des retraites des femmes.

Rencontre avec les organisations syndicales de la santé. Nous avons rencontré l'intersyndicale santé et diffusé un communiqué commun, puis la covid a rompu le lien. Un travail commun s'avère particulièrement important en ce qui concerne les besoins dans les hôpitaux, la situation dans l'Aide à domicile et dans les EHPAD. Chaque organisation du G9 est chargée de « tester » son secteur Santé sur ce souhait de nouvelle rencontre.

Les complémentaires de santé seront à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, sur notre demande, car les complémentaires prennent de l'importance grandissante au détriment de la Sécu, coûtent de plus en plus cher. Et les complémentaires dans la fonction publique, en cours d'accréditation, concurrencent les « bonnes » mutuelles qui étaient en place, offrent des tarifs individuels en fonction des risques, ce qui fragilise la solidarité.

PLFSS 2024 : le G9 accentue ses travaux et son action en direction du PLFSS, lequel conditionne une bonne partie du cadre dans lequel vont vivre les personnes retraitées l'année suivante (montant des pensions, prise en charge des soins, accès aux établissements de santé, etc.). Une action en commun avec des associations proches est en cours de construction.

La 5^e branche : le G9 commence à travailler de façon plus complète sur la 5^e branche, dite « dépendance », du gouvernement, et notamment sur sa gestion par la CNSA, ce qui est une façon de court-

Les actions du G9

Le G9 a tenu compte de la période d'actions de l'intersyndicale contre la « réforme » des retraites en lui accordant la priorité. La stratégie d'actions a été discutée, dès le 24 janvier, l'UNIRS a proposé que le G9 continue d'appeler à toutes les journées nationales de manifestation et, en plus, appelle à une journée de manifestations des retraité·e·s, ou à des rassemblements. Cette proposition de stratégie d'actions n'a pas fait l'unanimité :

- FO se méfie des manifestations « à part » et souhaite plutôt aider les actifs dans les départements.
- À l'inverse, la FGR-FP pense aussi qu'il faut que les retraité·e·s apparaissent et soient visibles.
- Entre les deux, la FSU souhaite que nous incitions les équipes locales à prendre des initiatives.

Par absence de consensus sur une action spécifique aux retraité·e·s, pendant la fin de 2022 et le début d'année 2023, le G9 a bien sûr appelé à toutes les manifestations de l'intersyndicale nationale, et s'est contenté de soutenir toutes les initiatives pour rendre visible l'opposition des retraité·e·s à cette réforme. Toutes les organisations du G9 ont encore appelé aux manifestations appelées par l'intersyndicale pour le 13 octobre 2023.

Cela n'a pas empêché quelques mobilisations sur ce qui a touché directement les retraité·e·s.

PLFSS en novembre 2022 : le G9 n'a pas retenu un « temps fort » sur Paris (montée nationale d'équipes venant des départements et conférence de presse nationale) le 17 novembre. Il a souhaité que les équipes départementales rencontrent leurs élu·e·s et/ou les pouvoirs publics, dans la période du 7 au 12 novembre de débats au Sénat et avant retour à l'Assemblée. Le bilan a montré des mobilisations seulement dans une vingtaine de départements, ce qui souligne les hésitations de stratégie d'actions sur le terrain.

Une conférence de presse nationale le 17 novembre a conclu l'action sur le PLFSS.

La complémentaire Agirc-Arrco le 6 décembre 2022 : pour demander une revalorisation de la pension complémentaire, seulement 6 organisations (CGT, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires) sur les 9 (FO, CFTC, CFE-CGC n'ont pas voulu perturber leur délégation au CA)

circuiter largement les organisations syndicales ouvrières et de faire entrer des intérêts privés dans la gestion d'une « branche » de la sécu.

ont appelé à des rassemblements devant le siège parisien ou devant les locaux du Medef dans 35 départements.

Conférence de presse du 9 janvier 2023 : le bilan est bon avec une présence plus importante que d'habitude de médias (TF1 LCI, TV Suisse, France Bleu Paris, L'Humanité, Vie Nouvelle...). Cet intérêt de la presse est dû à l'actualité de l'annonce prochaine du contenu de la « réforme » des retraites, qui concerne les retraité·e·s, ce qui motive notre mobilisation, avec les actifs, pour la faire échouer et imposer une autre réforme pour le progrès social et plus d'égalité.

Rassemblement à proximité de l'Assemblée nationale le 20 mars : le G9 a décidé d'affirmer l'opposition des retraité·e·s à la réforme des retraites et de renforcer la mobilisation contre la politique gouvernementale par un courrier et une demande de rencontre auprès des groupes parlementaires. Le G9 a dû modifier la date initiale (le 13 mars ayant été choisi par l'intersyndicale) et le lieu (imposé par la Préfecture).

À Paris, l'Udiris a organisé plusieurs flash mob (Hôtel de Ville, Montmartre, Louvre, etc.) en déployant une banderole contre la réforme, souvent en présence de la presse et de députés NUPES avec leur écharpe. Le 20 mars, de 12 h à 14 h 30, 500 personnes se sont rassemblées place Vauban. La presse est venue en grand nombre, des élu·e·s sont passé·e·s, rapidement, et chacune des 9 organisations a pris la parole ainsi qu'un porte-parole des organisations de jeunes.

Les départements ont décidé de leur lieu de rassemblement : préfectures, permanences de parlementaires, etc. Mais il ne s'est pas passé grand-chose le 20 mars...

Journée nationale d'action des retraité·e·s pour l'augmentation des pensions, le 15 juin : elle a enfin été décidée à l'unanimité des 9 quand les appels de l'intersyndicale nationale se sont largement espacés, le 1^{er} mai puis le 6 juin. Il s'agissait de rendre visible cette revendication avant la cassure de juillet-août avec, en toile de fond, notre triptyque revendicatif : pouvoir d'achat et augmentation des pensions ; santé, aide à l'autonomie,

hôpital, etc. ; services publics. Cette journée nationale a connu un sursaut de la mobilisation, plus des 3/4 des départements y ont participé, mais nous sommes bien loin des grandes mobilisations d'avant la période Covid.

La détérioration du pouvoir d'achat, de la santé et des services publics, qui pèse beaucoup sur la vie quotidienne, exige que les 18 millions de retraité·e·s s'affirment pour y mettre fin.

Les contacts internationaux.

Au cours de la période, l'UNIRS a poursuivi ses premiers contacts avec d'autres organisations de retraité·e·s de quelques autres pays, à l'intérieur du Réseau syndical international de syndicats alternatifs de lutte dans lequel est Solidaires. Nous étions

Journée nationale d'action des retraité·e·s le 24 octobre pour exiger « 10 % d'augmentation tout de suite » dans l'attente d'un véritable rattrapage du pouvoir d'achat. Malgré le contexte international et national, les équipes des organisations du G9 ont été capables d'organiser des initiatives dans la plupart des départements (souvent des rassemblements devant les préfectures), avec mise en avant des pétitions signées.

présents et représentés les 21 et 22 septembre 2023 aux rencontres organisées à Florence et nous étions à Madrid le 28 octobre à la manifestation des retraités et retraitées pour la défense de leurs pensions.

V – Développement et structuration de l'UNIRS.

Nous devons prendre pied dans les 10 départements dont nous n'avons aucune information : 01 Ain, 03 Allier, 15 Cantal, 23 Creuse, 39 Jura, 41 Loir-et-Cher, 43 Haute-Loire, 47 Lot-et-Garonne, 48 Lozère, 55 Meuse, 971 Guadeloupe, 973 Guyane. Il est quasiment sûr qu'une ou des fédérations et syndicats nationaux y connaissent des adhérent·e·s, voire des militant·e·s... Le développement passe par ces structures nationales qui doivent convaincre leurs militant·e·s de s'engager dans l'action interprofessionnelle.

Nous devons renforcer les départements animés par un·e ou quelques retraité·e·s.

L'Unirs met quelques outils à la disposition de toutes les équipes.

Information des adhérent·e·s et des militant·e·s.

Depuis 9 ans, les informations importantes sont résumées dans la note mensuelle de l'UNIRS, 12 fois par an, de 2 pages en général, parfois 3 ou 4. Elle est envoyée uniquement par internet directement aux retraité·e·s qui le souhaitent et via la note quotidienne de Solidaires à toutes les structures de Solidaires. Elle informe de l'actualité de l'UNIRS et du Groupe des neuf, donne des éléments et des arguments pour défendre nos revendications, fait part des expériences des structures, assure un lien avec les personnes isolées.

Il est important que les responsables des structures de retraité·e·s qui reçoivent la note la transfèrent à leurs adhérent·e·s. L'UNIRS ne veut pas gérer un fichier national de tous les adhérent·e·s, le fichier

ne contient que les isolé·e·s connu·e·s, les membres des petites équipes, les responsables ou structures qui transfèrent la note.

Envoi d'informations par les listes internet :

- **unirs-milit@solidaires.org** comprend 425 personnes qui reçoivent tout, y compris les gros documents, les comptes rendus complets des réunions UNIRS et groupe des neuf, les dossiers en réflexion... Cela concerne tout·e·s les adhérent·e·s qui le souhaitent, ainsi que les responsables des grosses organisations de retraité·e·s qui transmettent à leurs adhérent·e·s intéressé·e·s.
- **unirs-contact@solidaires.org** comprend 580 personnes, soit une centaine de plus que la liste « milit » ; il s'agit des contacts et des adhérent·e·s qui ne veulent recevoir que l'essentiel des informations, les synthèses, la note mensuelle.
- **unirs-referent@solidaires.org** devrait comprendre une personne par structure qui peut ainsi envoyer aux autres ses informations, ses journaux, etc. La personne qui reçoit décide à qui elle transfère parmi ses adhérent·e·s. Cette liste a été demandée par les structures pour faciliter les échanges horizontaux. Elle ne comprend que 68 personnes, qui utilisent peu cette liste, ce qui ne lui permet pas de jouer tout son rôle.

- **unirs-cdca@solidaires.org** concerne les membres des CDCA et les personnes qui s’y intéressent.
- **unirs@solidaires.org** concerne les membres du bureau de l’UNIRS qui échangent entre eux et reçoivent les messages de toute personne désirant joindre l’UNIRS.
- **unirs-ca@solidaires.org** concerne les membres du C.A. élus par l’Assemblée Générale. Ils reçoivent tous les projets émanant du secrétariat de l’UNIRS et échangent entre eux. C’est un lieu de discussion qui participe à l’élaboration des avis du C.A.

Matériel UNIRS :

Nous avons toujours drapeaux, chasubles, casquettes, badges métalliques réutilisables afin d’assurer notre visibilité dans les manifestations et rassemblements. Nous les vendons à prix coûtant. Les autocollants sont gratuits.

À défaut de gilets Solidaires Retraitées Retraités qui ne sont réalisables que pour 5 000 exemplaires, un autocollant épais A4 « Retraités Retraitées » est disponible pour le coller sur le dos du gilet « Solidaires » de l’Union syndicale Solidaires.